

L'AMI DU LITTORAL



Bulletin de l'association

LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN ARCACHON

Octobre 2007

Numéro 54

Siège social : 12 avenue de la Gare
Tel : 05 56 60 08 27 – 06 13 57 88 92 Adresse postale : B.P 51 33740 ARES
Notre site : <http://www.littoralnordbassinarcachon.com>

Le mot du président

Chers Amis

Le Conseil d'Administration du 5 septembre m'a porté à la présidence de l'association. Je le remercie pour sa confiance et je remercie également mon prédécesseur Monsieur Christian de Chorivit, pour ses deux années de présidence.

Le Conseil a confirmé Madame Françoise Weeber et Monsieur Michel Janin vice-présidents et a nommé Monsieur Max Dignan. Il a confirmé Madame Jacqueline Follet au poste de trésorière et a nommé Monsieur Claude Begat secrétaire. Que tous soient assurés de la gratitude de leur nouveau président pour avoir accepté ces charges.

Notre premier bureau s'est réuni le 27 septembre et il a précisé le rôle de chacun.

L'association a aujourd'hui quatre préoccupations principales :

- **L'animation culturelle** avec les sorties à thèmes, les conférences, randonnées, le bulletin.
- **Le Bassin d'Arcachon**, son hydrologie, la pureté de son eau, la pérennité des activités qu'il génère (ostréculture et plaisance), la préservation des zones humides.
- **La préservation de la forêt.**

- **L'urbanisme et l'aménagement de l'espace.**

Les trois vice-présidents et moi-même porteront chacun une de ces préoccupations.

• **Françoise Weeber** (f.weeber@orange.fr) pour l'animation culturelle, aidée par Jacqueline Follet.

• **Michel Gautier** (m.gautier@wanadoo.fr) pour le Bassin.

• **Max Dignan** (maxdignan@aliceadsl.fr) pour la forêt.

• **Michel Janin** (janinmimi@wanadoo.fr) pour l'urbanisme et l'aménagement.

Cette organisation par thèmes doit être croisée avec une organisation géographique :

- **Max Dignan** suivra **Arès, Lège et les prés salés.**
- **Michel Janin, Andernos.**

Des désignations sont en cours pour Lanton et Audenge.

Françoise Weeber joue en plus un rôle de coordination générale.

Le lecteur aura remarqué les adresses courriel des membres du bureau : c'est un rappel de mon article paru dans le précédent bulletin sur la démocratie participative. Notre association a l'ambition de créer un espace de propositions permettant à chacun de faire part de ses idées, de les défendre et d'œuvrer pour leur mise en application. N'hésitez pas, vous avez nos

adresses courriel, les membres du bureau sont à votre écoute.

Pour terminer cet éditorial, le point, sur ce grand sinistre environnemental qu'est le comblement des esteyes et chenaux du Nord-Bassin :

Le départ en bateau après 3 heures de descendant est maintenant impossible à partir des esteyes. Impossible d'y revenir avant 3 heures de montant. Impossible de s'y baigner à marée basse ou d'y pratiquer la pêche à pied. Et cela depuis deux ans, ce qui est la marque d'une accélération foudroyante du comblement. D'où un bouleversement de la pratique des activités marines : le littoral Nord-Bassin n'avait pas l'eau tout le temps, mais il avait la marée basse, et c'était cette alternance marée haute, marée basse qui faisait son charme : une activité était possible à toute heure. Nous sommes maintenant orphelins de marée basse.

La communauté du Bassin a peiné à prendre conscience de l'importance du sinistre : le Sud et l'Ouest plus près des grands chenaux étaient moins sensibles à ce changement majeur. Certain signes donnent à penser que la prise de conscience est en marche chez les élus, chez les scientifiques, dans l'Administration, dans les Associations.

*Il semble maintenant avéré que le comblement est dû à une hypersédimentation des eaux, causée par la **disparition des zostères naines** sur les crassats et **marines** dans les chenaux. Les vasières qui n'ont plus de couverture végétale subissent de plein fouet l'érosion par les courants, le clapot, la pluie, le vent et les eaux se chargent en sédiments, qui se déposent dans les parties plus profondes que sont les esteyes.*

Face à la masse de sédiments, les courants de jusant sont impuissants et les esteyes se comblent.

Question : *Quelle est la cause de cette disparition des zostères, qui faisaient du Bassin une nourricerie pour de multiples espèces halieutiques ?*

Des études sont engagées par les scientifiques pour déterminer les causes exactes : l'irgarol présent dans les peintures anti-salissures des carènes de bateau est suspecté, la prolifération des bernaches et surtout des cygnes n'arrange rien pour les zostères naines.

Nous suivrons le déroulement de ces études et vous tiendrons au courant. Facteur d'espoir : la

vigueur des zostères naines au centre du Bassin cet été et les crassats y sont redevenus verts. .

Michel Gautier

ASSEMBLEE GENERALE 2007

Le Président, Monsieur Christian de Chorivit ouvre la séance et remercie les autorités présentes, Messieurs Chambolle représentant M. le Maire d'Arès, Messieurs Cazeneuve, Lahaye représentant M. le Maire d'Andernos, retenu par des engagements, qui rejoindra l'assemblée en cours de séance, ainsi que les présidents des associations présents.

RAPPORT D'ACTIVITES.

L'Assemblée générale de 2006 suivie de la réunion du Conseil d'Administration a accueilli les nouveaux administrateurs, M. Max Dignan et M. Michel Gautier. Ce dernier a été chargé d'une étude sur l'état de la plage d'Arès, ainsi que des propositions de sa réhabilitation. Vous avez pu prendre connaissance de cette étude dans notre bulletin n°52 de janvier 2007.

En septembre 2006, poursuivant l'élargissement de notre champ d'action, nous avons participé à la Journée des Associations de Lanton.

Les 28 et 29 avril au Salon des Loisirs à Andernos, nous étions partenaires des associations Quinconces-St Brice, Betey-Environnement et l'ACCA d'Andernos, formant un Pôle Environnement.

Membres de la **CEBA**, nous partageons et diffusons toutes les informations recueillies par la trentaine d'associations qui la composent. Tous les dossiers sensibles y sont suivis, en relation avec les pouvoirs publics, chargés de la gestion du Bassin d'Arcachon. En 2007, la CEBA a signé la Charte pour le respect des enjeux écologiques du Bassin d'Arcachon.

Les Prés Salés.

En juin, déplacement sur le site des représentants de l'Etat, des Collectivités Territoriales, de l'Office national de la chasse et la faune sauvage, des maires d'Arès et de Lège Cap-Ferret, et des partenaires de la réserve dont les Amis du Littoral Nord-Bassin. L'après-midi a été signée une convention confiant la gestion des Prés Salés à l'Office de la chasse et de la faune sauvage. *(le compte-rendu dans ce bulletin).*

Assemblées.

Nous avons assisté et assisterons aux assemblées générales des Associations Protection de La Presqu'île et de Sauvegarde des Quinconces Saint-Brice.

Nos animations.

Notre programme de randonnées remporte un indéniable succès, en particulier, les sorties à thèmes que nous pourrions intensifier à l'avenir.

Pas de concert cette année l'incendie de la salle Brémontier a été dissuasif.

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier

Présenté par Madame Jacqueline Follet et certifié par M. Serge Dantès.

Approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

Elections au C.A

Appel à candidatures après le décès de M. Raoul Mesplède. Deux candidats se sont présentés : Madame Brigitte Cheminade, enseignante à la retraite et Monsieur Michel Barbarin, expert en assurances à la retraite. Candidatures acceptées. Mesdames Artis, Follet, Weeber, Messieurs Barinoil et Trannoy parvenaient en fin de mandat. Tous, sauf Madame Dominique Artis, démissionnaire du secrétariat, se représentent. Tous sont reconduits.

Questions diverses

M. Christian de Chorivit évoque l'enquête en cours sur la disparition des zostères dans le Bassin.

Il demande aux élus de redoubler de vigilance contre la déforestation autour du Bassin.

M. Alain Chambolle déclare que la municipalité est heureuse d'accueillir notre association depuis 34 ans. Il fait état de l'aggravation de l'envasement du Bassin et évoque les travaux de nettoyage de sa plage, il souligne l'extrême difficulté de trouver des sites d'accueil pour les vases évacuées. Concernant la forêt, Arès agit dans le sens de sa pérennité.

L'association apprécie cet engagement.

M. Jean Mazodier apporte une précision à propos de l'irgarol : mortel pour les zostères. Ce produit devrait être interdit à la vente sous quelques semaines par le préfet de Gironde. Il souligne aussi la réduction des taux de phosphates dans les vases. (signe de l'effort des agriculteurs).

M. Michel Gautier : après l'envasement des esteys, y-a-il danger de fermeture du Bassin ?

Peu de probabilités en raison des courants nord-sud de l'océan, du courant de jusant très puissant et de l'important volume d'eau transitant à chaque marée. Au contraire des lacs médocains, le Bassin est resté ouvert en raison d'un effondrement naturel du terrain entre Arcachon et l'île aux Oiseaux.

Conclusion : Il est vital de conserver son volume hydraulique.

A revoir : le problème des spartines avec le SIBA.

Un sociétaire interroge : Problème de l'argile à Arès ?

M. Alain Chambolle rappelle qu'il s'agit d'une surface de 2 à 3000 m² entre la Jetée et le Trou de Tracasse. Le Conseil Général avait proposé l'installation de bassins de décantation devant les Claires du Port Ostréicole : Dépôt impossible, faute de place.

Les vases du dragage pratiqué en fin d'hiver dans le Port Ostréicole ont été recueillies dans de petits bassins qui doivent être traités en octobre 2007.

Un sociétaire : l'aspect dangereux de la vase n'est pas signalé, faudrait-il poser des panneaux ?

M. Alain Chambolle : Chacun est en mesure d'apprécier l'état du terrain de ces sites.

Mme Françoise Weeber : Peu de personnes assistent à nos causeries. Faudrait-il diminuer leur fréquence au profit des sorties à thèmes très fréquentées ?

M. Bernard Trannoy évoque le point n°8 de la Charte de l'Environnement et le problème d'accès au foncier pour l'agriculture dans la zone du Bassin. Réponse : aucune possibilité de terres agricoles autour du Bassin.

Monsieur Christian de Chorivit pour conclure demande:

- La protection de la forêt.
- Le rétablissement de l'hydraulique Nord-Bassin, du chenal de Piquey au chenal d'Arès.
- Le suivi du problème des zostères.

Il est 18 heures, l'Assemblée est invitée à partager le verre de l'amitié.

Les Prés Salés d'Arès et Lège Cap-Ferret

Le 21 juin 2007, une visite de la réserve naturelle avec le préfet de région, le sous-préfet d'Arcachon, les maires des communes précitées, la responsable du Conservatoire du Littoral, le directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage (ONCFS), les représentants de la DIREN, de la DDE, des Affaires Maritimes, de l'ACCA, les associations, dont la nôtre, a précédé la signature d'une convention de gestion de la réserve entre l'Etat, les Collectivités Locales et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

La gestion de la réserve est confiée à l'ONCFS. Un conservateur sera nommé.

Cette réserve de 496 hectares dont 350 sur le domaine public maritime créée en 1983, fut cogérée par la Sepanso, la Fédération Départementale de la Chasse et le Conseil Général et en dernier lieu, gérée par le

Conservatoire du Littoral, dans l'attente de la nomination d'un gestionnaire, ce qui est effectif depuis février dernier.

Ce milieu fragile, riche de ses espèces végétales installées sur le marais côtier est une halte importante pour l'hivernage et la reproduction de nombreux oiseaux de zones humides. Réserve patrimoniale aussi avec les réservoirs à poissons, abandonnés actuellement, et les écluses drainant les eaux du Bassin, favorisant l'alevinage des poissons.

Les actions traditionnelles de chasse et de pêche sont normales mais en respectant les usages.

La surabondance de « pits » pour la pêche aux civelles favorise le braconnage, et doit être combattue, car la réserve, certes libre d'accès, obéit à des règles strictes : pas de camping, de piétinements, de pêche et de chasse incontrôlées..

L'après-midi, à la mairie d'Arès, le comité de pilotage du plan de gestion du site s'est réuni :

Les diagnostics biologiques et socioculturels, les objectifs et enjeux à long terme ont été présentés par le Bureau d'Etude Biotope et validés par le comité consultatif de gestion de la réserve.

Le 1^{er} octobre 2007, à l'ancienne mairie de Lège, un groupe de travail et de concertation a défini les objectifs opérationnels à mener à bien.

- Réglementation actuelle : Circulation, pêche des pibales, parkings à disposition des chasseurs (en veillant à l'utilisation de ceux-ci), accès aux vélos et aux chevaux.
- Objectifs : Réseau de sentiers identifiables, accueil des véhicules, en périphérie, (interdits sur la réserve).
- Entrées identifiables et aménagées.

Le plan de gestion sera présenté au préfet à la fin de l'année, des financements seront recherchés pour mener à bien la réhabilitation de la réserve, assurer sa sécurité et permettre d'en faire un haut lieu de découverte pour le public, sans oublier et avoir présent à l'esprit que ce site est une réserve naturelle et un conservatoire.

M.D